

# Et le curé s'opposa à leur mariage...

Un couple s'est vu interdire de s'unir à l'église samedi. La raison ? Il a confié ses doutes sur la possibilité d'avoir des enfants, pour des raisons de santé, auprès du prêtre qui assurait leur préparation.

Stéphanie Forestier

**DAVID ET VIOLETTE\*** avaient tout planifié pour le plus beau jour de leur vie. Le samedi 13 juillet, entourés de leurs proches, ils devaient se marier à la mairie, puis dans l'église de Moulin-sous-Touvent, leur village du nord de l'Oise. Tout ne s'est pas passé comme prévu. S'ils ont bien pu convoler civilement, l'église leur a fermé ses portes. La raison ? À cause d'un problème de santé, ils ne savent pas encore s'ils pourront avoir des enfants.

Leur périple débute en janvier. Le couple sollicite le curé de la paroisse pour leur préparation au mariage, mais le délai est trop court. Ce dernier les renvoie donc vers une procédure accélérée réalisable à l'abbaye d'Ourscamp, à quelques kilomètres de là. Un prêtre spécialisé de la congrégation des Serviteurs de Jésus et de Marie prend en main les entretiens pendant trois mois... avant de tout stopper. C'est au chapitre VI que cela coïncide, quand le couple répond avec honnêteté à cette question : « Avez-vous le désir d'avoir des enfants ? »

Les fiancés mentionnent qu'ils ont mis ce projet entre parenthèses pour des raisons de santé. « Je suis atteinte d'endométriose et j'ai fait une fausse couche, confie la jeune femme de 26 ans. J'ai subi une opération et ai vu des spécia-

listes à Paris. J'aimerais réessayer, car nous voulons des enfants, même si l'issue est incertaine. Le risque des complications graves si j'arrête ma contraception. Je l'ai donc expliqué, mais le visage de cet homme s'est refermé et il a tout arrêté. C'était fini. »

Le début de leur parcours du combattant commence car, pour l'Église, « l'ouverture à la vie est un des quatre piliers du mariage ». « Si le couple ne veut pas enfanter, le mariage ne peut avoir lieu », évoque le diocèse de Beauvais. Panique générale : les faire-part sont envoyés, tout a été planifié, le stress monte. David et Violette se tournent en urgence vers le curé de leur paroisse pour qu'il intervienne. En vain.

## Ni leur prêtre ni le diocèse ne peuvent rien faire

Le couple tombe de haut. David a été élevé dans la foi catholique, a fait son catéchisme, sa communion solennelle. Violette, elle, a été baptisée. Pour tenter de trouver une solution, ils écrivent à l'évêque de l'Oise, M<sup>gr</sup> Jacques Benoît-Gonnin ; la maire du village et la grand-mère de Violette en appellent même au pape ! Mais personne ne peut rien faire. « Si le prêtre qui a fait la préparation ne signe pas le document administratif, toute célébration est impossible », confirme le diocèse de l'Oise.

David et Violette finissent par être reçus individuellement à l'abbaye par le prêtre et



Moulin-sous-Touvent (Oise). Pour tenter de trouver une solution, le jeune couple, marié civilement, a contacté l'évêque de l'Oise et le maire de leur commune en a même appelé au pape, en vain.

une déléguée paroissiale. « Je suis passée en premier, relate Violette. J'ai encore dû tout expliquer, que je voulais des enfants mais que c'était compliqué. Puis, on m'a parlé de mon culte. Je suis d'origine malgache et nous honorons nos ancêtres. J'ai bien précisé que je respectais celui de mon conjoint, que j'ai été baptisée, que mes parents s'étaient mariés à l'église... »



**Je risque des complications graves si j'arrête ma contraception**

Violette

la jeune femme a dit ne pas en vouloir, affirme-t-il. Quand elle sera prête, j'ai invité le couple, très sympathique par ailleurs, à reprendre contact avec moi. » C'est donc parole contre parole

## « J'ai été trop sincère »

« Nous ne connaissons pas le motif, assure de son côté le diocèse, car le prêtre est tenu à la confidentialité pour garantir la liberté de la parole. Mais cela ne porte ni sur l'endométriose ni sur la contraception. Et ce n'est pas un refus, mais une pause. Ils peuvent recommencer une préparation d'une durée d'un an, plus tard. » Pas simple, pour le couple, pour qui cela voudrait dire organiser un second mariage. « J'ai été trop sincère, déplore David. On m'a appris à ne pas mentir, à être honnête. C'est injuste mais je ne veux pas rentrer dans des conflits interminables. »

David et Violette se sont donc mariés malgré tout, à la mairie. Ils sont passés devant l'église, avec leurs invités, sans pouvoir y célébrer leur union. « On m'a affirmé que ma compagne avait réitéré son souhait de ne pas vouloir d'enfant, s'agace-t-il. Je leur ai dit que c'était impossible. Ils ont voulu semer le trouble pour appuyer leur version : qu'on n'acceptait pas la vie. C'est faux. »

Contacté, le prêtre de l'abbaye affirme l'inverse. « Dans une de nos rencontres,

C'est ensuite au tour de David. « On m'a affirmé que ma compagne avait réitéré son souhait de ne pas vouloir d'enfant, s'agace-t-il. Je leur ai dit que c'était impossible. Ils ont voulu semer le trouble pour appuyer leur version : qu'on n'acceptait pas la vie. C'est faux. »

Contacté, le prêtre de l'abbaye affirme l'inverse. « Dans une de nos rencontres,

\* Les prénoms ont été changés.